

Namur, le 5 septembre 2020.



Objet : Annulation du meeting du 27 septembre

Chère athlète,
Cher athlète,
Chers parents,

J'ai le regret de vous annoncer que le conseil d'administration du SMAC a pris la décision d'annuler le meeting que nous avons prévu d'organiser à Jambes le dimanche 27 septembre.

Malgré les fortes contraintes sanitaires, nous nous réjouissons de pouvoir enfin accueillir un meeting à Jambes mais nous avons été contraints d'y renoncer de par le fait que la nouvelle piste de Jambes n'a pas encore pu être homologuée par la Commission des terrains de la LBFA.

Plusieurs erreurs de traçage empêchent pour l'instant l'homologation de la piste, et il est peu probable que la piste sera homologuée d'ici la fin septembre.

Sans homologation officielle de la piste, aucune performance réalisée durant le meeting n'aurait pu être validée officiellement.

Nous n'aurions d'ailleurs pas pu compter sur la présence d'un jury d'officiels.

Je suis conscient que nombreux parmi vous seront déçus par notre décision mais, pour les raisons que je viens d'évoquer, celle-ci s'imposait.

Nous espérons tous que la saison athlétique qui va débiter sera moins chaotique que celle qui se termine et que nous aurons le plaisir de vous retrouver lors des différents meetings que nous prévoyons d'organiser.

Je peux déjà vous annoncer que le cross du SMAC aura lieu à Malonne le dimanche 20 décembre 2020 et que notre meeting indoor habituel se tiendra le samedi 2 janvier 2021.

A très bientôt.

Vincent Bodart.
Président du SMAC